



# 1 APC - 36 h

*Activités Pédagogiques Complémentaires*

- Dans le cadre du projet d'école
- Groupes restreints d'élèves
- Aide aux élèves rencontrant des difficultés ponctuelles dans leurs apprentissages
- Aide au travail personnel
- Activité prévue par le projet d'école (en lien avec le projet éducatif territorial le cas échéant)

# 2 Formation continue - 18h

*En lien avec l'équipe de circonscription*

- Animations Pédagogiques
- Plans (français, mathématiques, natation, laïcité...)
- Parcours EAFC...
- ...



# 3 Conseils d'école - 6h

- plus d'infos : [ICI](#)



# Organisation des 108h

*effectuées sous le pilotage du directeur d'école - lien vers loi Rilhac*

# 4 Travaux en équipes pédagogiques, relations avec les familles, PPS - 48h

- Activités au sein des conseils des maîtres et des conseils de cycle :
  - > Elaboration d'actions visant à améliorer la continuité pédagogique entre les cycles et la liaison entre l'école et le collège
  - > Organisation des APC et de leur articulation avec les autres moyens mis en œuvre dans le cadre du projet d'école pour aider les élèves
  - > Scolarisation des enfants de moins de trois ans
  - > ...
- Relations avec les parents
- Elaboration et suivi des Projets Personnalisés de Scolarisation des élèves handicapés

# Spécificité REP+

*La Prime REP+ reconnaît le travail partenarial des enseignants des Réseaux d'Éducation Prioritaire et les temps de rencontres qui y sont associés.*